Assemblée bourgeoisiale
Mardi 16 juin 2026

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, cette assemblée est ouverte à 19h00 par Mme Sylviane Coquoz, en présence de 14 personnes et de 3 membres du conseil communal. Elle se tient au 1er étage du complexe polyvalent.

Excusés : Richard Gwenaël
Ruppen Yannick
Charles Maurice et Josiane

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16.12.2025
2. Comptes 2025
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2025
4. Tarifs d'agrégation
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 16.12.2025

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est donc adopté.

2. Comptes 2025

Les chiffres, ainsi que le message introductif rédigé par la caissière-comptable, étaient à disposition sur le site ou directement au bureau communal.

M. Tristan Jordan commente les comptes en indiquant les principales différences.

C'est une année standard et les différences sont minimes. Les explications suivantes sont données en les comparant au budget 2025 :
Impôts : en retour le montant de CHF 512.80 car trop payé ;
Entretien des routes : prévu CHF 5'000. — pour la réfection de la route de Valère d'en Bas et les travaux n'ont pas été faits car en attente de la bourgeoisie de Troistorrents ;
Entretien des alpages et forêts : pas utilisé le robot
Entretien châtaigneraie : prévu la réfection des barrières, le devis étant trop élevé, les travaux n'ont pas été effectués ;
Entretien des bâtiments d'alpage : pas eu de dépense ;
Conseil mixte : la bourgeoisie reçoit les frais concernant la construction du 2ème chalet d'alpage et la réfection des captages d'eau. Ces frais s'étaleront sur 7-8 ans ;
Triage intercommunal : bonne surprise, subvention de CHF 21'435.75 alors que prévu au budget CHF 8'000. — ;
Entretien des immeubles : uniquement le changement de porte au restaurant ;
Charges extraordinaires : CHF 38'000. —attribués au fonds de réserve ;

Les comptes bourgeoisiaux 2025 présentent un excédent de revenus de CHF 1'938.22 après attribution d'un montant de CHF 38'000. — à la réserve de politique budgétaire.

Total des charges : CHF 64'841.86
Total des revenus : CHF 66'780.08
Excédent de revenus CHF 1'938.22

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2024

La parole est donnée à M. Ricardo Tenes, expert-réviseur de Nofival qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Il procède à la lecture partielle du rapport.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Tarifs d'agrégation

En début de chaque législature, l'assemblée bourgeoisiale doit valider les tarifs d'agrégation indiqués dans l'annexe No 2 du règlement bourgeoisial du 14.03.2011.

La commission bourgeoisiale propose de maintenir les tarifs proposés soit :

Valaisan	Domicilié depuis 10 ans au moins	Non domicilié Domicilié depuis moins de 10 ans
Conjoint bourgeois	CHF 3'000. --	CHF 5'000. --
Personne seule ou conjoint valaisan ou non bourgeois	CHF 6'000. --	CHF 8'000. --
Couple valaisan non bourgeois	CHF 9'000. --	CHF 12'000. --

Frais de chancellerie : CHF 500. —par cas
Remarques :

1. 30 ans de domicile valaisan : 50% des tarifs ci-dessus.
2. Demande d'agrégation individuelle d'un enfant mineur : 50% des tarifs ci-dessus pour personne seule.

M. Pierre-Louis Biollay demande à la commission de songer à baisser ces tarifs. Peut-être qu'il y aurait plus d'intérêts d'acquérir la bourgeoisie.
M. Régis Barman explique qu'à l'époque il n'y avait pas de tarif d'agrégation et rien n'est figé.
Actuellement, les personnes étrangères n'ont plus besoin d'être bourgeois pour être Suisse. Il faut être pro-actif afin d'avoir de nouveaux bourgeois.
M. Jean-Baptiste Barman indique que la commission s'était penchée sur ce dossier et l'avait laissé en suspens dans l'attente du résultat de la votation concernant la constitution.

Quels avantages proposent la bourgeoisie de Massongex :

- Gestion du patrimoine
- Râpes à disposition
- Favorisé en cas de location de terrain de la bourgeoisie.

Après discussion, l'assemblée accepte de maintenir ces tarifs pour la fin de la législature.

Un mandat est donné à la commission afin de revoir les tarifs à la baisse et comment « attirer » de nouveaux bourgeois.

5. Divers

Triage forestier

- Fin des coupes à Daviaz et St-Martin (Evionnaz)
- Mandats d'entretien chemin pédestre, fauchage des néophytes
- Livraison de notre nouvelle scie mobile et pas mal de commande de sciage table etc.
- Mandat de Swissgrid pour un nouvel entretien cet été sur tout le triage
- Fourniture de bois pour la nouvelle construction au collège de St-Maurice a débuté.
- Deux coupes de réserves sont en cours à Evionnaz (La Rasse)
- Une mesure d'entretien agricole aura lieu à la Chaux (Mex), financée par le Parc Naturel de la Vallée du Trient.

L'assemblée regarde deux vidéos du travail du triage ainsi que de la nouvelle scie mobile.

Châtaigneraie

M. Barman Jean-Baptiste remercie M. Maurice Charles qui apporte aux arbres les soins spécifiques. Un entretien des ronces est prévu. La construction des barrières sera probablement faite par la protection civile car le devis était trop cher. Une citerne a été posée pour la récupération de l'eau de pluie.

Bâtiment Laus'Kitchen

Changement de la porte donnant sur la terrasse pour des raisons de sécurité (voie de fuite). Pose d'un nouveau cache container.

Alpages

- Journée de la Serpette au Djeux à définir
- Conseil mixte le 22 août
- 279 bêtes inscrites à Salanfe

M. Jean-Daniel Jordan demande s'il est prévu de replanter des arbres après la coupe de bois qui a eu lieu aux Giettes. M. Tristan Jordan s'informera car il n'est pas au courant.

Mme Sylviane Coquoz, présidente, remercie la commission de bourgeoisie pour son travail.

La parole n'étant plus demandée, M. Tristan Jordan remercie l'assemblée et invite les participants au traditionnel souper au Lau's Kitchen.

Séance levée à 19h40

La Présidente : La Secrétaire :